



DÔM RÉGÉNÉRATION

L'INVESTISSEMENT POUR DEMAIN

NOTRE ENGAGEMENT BIODIVERSITÉ

UN CONSTAT PRÉOCCUPANT

La biodiversité de notre planète, résultat de plus de 3 milliards d'années d'évolution, est aujourd'hui gravement menacée !

Environ 75 % des milieux terrestres et 40 % des milieux marins sont fortement dégradés



Conséquences dramatiques, empêchent les écosystèmes de réguler le carbone



Ces conséquences compromettent des services écosystémiques indispensables comme : la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la perméabilisation des sols et la régulation des maladies



Près de 70 % des espèces animales ont disparu au cours des 50 dernières années



Les activités humaines, telles que la déforestation, l'urbanisation, la pollution et la surexploitation, mettent en péril la richesse naturelle de la Terre



Le déclin de la biodiversité menace directement l'économie mondiale et la survie de l'espèce humaine, notamment en compromettant la production alimentaire et les services écosystémiques essentiels

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

DES INVESTISSEURS VIS-À-VIS DE LA BIODIVERSITÉ

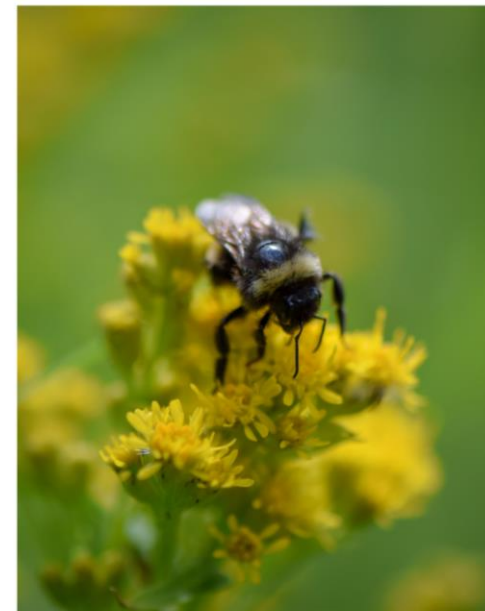


- Face à l'urgence de la situation, les investisseurs institutionnels sont tenus de prendre en compte la biodiversité dans leurs stratégies, notamment en vertu du **règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**.
- Les investisseurs doivent fournir des informations détaillées sur la manière dont ils identifient, évaluent et gèrent les risques de durabilité. Cela inclut la **prise en compte des impacts négatifs potentiels sur la biodiversité et la mise en œuvre de stratégies pour atténuer ces risques**.



OPPORTUNITÉ DE PROTECTION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Les investissements dans les forêts, notamment à travers les groupements forestiers d'investissement, représentent une opportunité majeure pour la protection et la restauration de la biodiversité.
- Dôm Régénération répond au besoin des grands institutionnels qui se fixent des objectifs d'allocation en "capital naturel", notamment des investissements dans des forêts gérées durablement.
- Grace à Dôm Régénération, les investisseurs contribuent à la préservation de la biodiversité mais aussi à la lutte contre le changement climatique via les deux axes fondamentaux du règlement SFDR et du rapport article 29 LEC – tout en générant des rendements financiers.

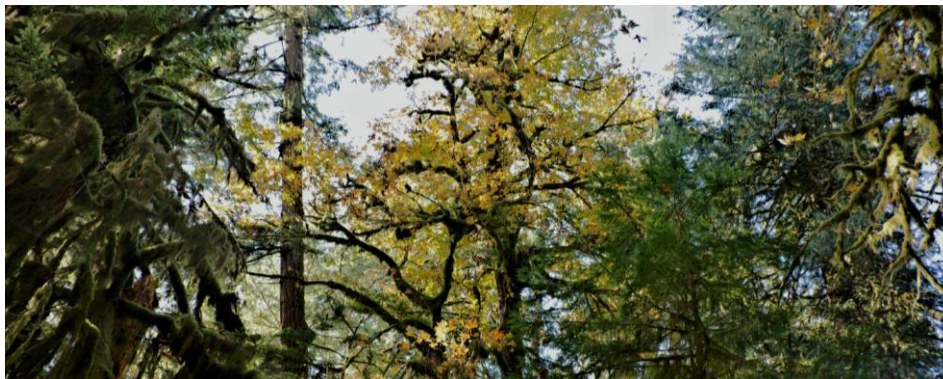


OPPORTUNITÉ DE PROTECTION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ



- Dôm Régénération offre un cadre structuré pour attirer des capitaux privés vers des projets de gestion durable des forêts.
- Ces choix de gestion forestière contribuent à diversifier les essences des forêts, à la régénération des sols et à favoriser ainsi la protection et la restauration de la biodiversité.
- Dôm Régénération contribue à augmenter la production et valoriser les crédits carbone.

Ce type d'investissement permet de restaurer les écosystèmes forestiers (qui jouent un rôle crucial comme puits de carbone et habitats pour de nombreuses espèces).



POLITIQUE ESG :

SATISFACTION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion forestière de Dôm Régénération répond à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Établir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



Partenariats pour la réalisation des objectifs

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». C'est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il porte une vision de transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

LABÉLISATION GREENFIN

Le fonds vise la labélisation **GREENFIN** qui garantit la **qualité verte des fonds** d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des **pratiques transparentes et durables**.

Le GFI permet aux investisseurs de diversifier leurs portefeuilles avec des actifs tangibles et résilients face aux fluctuations financières.



Créé par le ministère de la transition écologique

NOS ENGAGEMENTS



Protection de la forêt française



Lutte contre le réchauffement climatique



Certification des crédits carbone grâce à la séquestration



Suivi des plans simples de gestion



Certifications PEFC et/ou FSC



Engagement envers la biodiversité



Labellisation GREENFIN



Favoriser l'emploi dans la filière bois